

Lorsqu'un shaver obscur, quelqu'immonde Shylock suçant le sang à raison de quinze cent pour cent par année ne trouvera plus dans la profession que des gens qui se respectent trop, ou que leur clientèle force à un trop grand respect d'eux-mêmes pour prendre des causes de ce genre, vous verrez rapidement les shavers fermer boutique.

Tant qu'ils sont sûrs de trouver dans le barreau des acolytes prêts à les aider à trouver la victime et à partager sa dépouille, il y aura des usuriers et il y aura de pauvres gens qui pendant toute leur vie porteront le boulet au pied.

La guérison de l'usure est une opération morale.

Qu'on permette aux journaux de publier la liste des individus connus à Montréal pour faire métier de prêter de l'argent à des taux usuraires et l'on verra vite ces gens désignés du doigt fuir comme la peste.

Mais quoi, le journal qui oserait publier une liste de ce genre serait poursuivi le lendemain au nom de la saine morale par eux-mêmes qui protestent si haut contre l'usure.

Le promoteur du Bill au Sénat serait peut-être le premier à nous envoyer une belle et bonne action en dommages sur laquelle il percevrait sans doute plus tard un gros mémoire de frais au taux de deux ou trois mille pour cent relativement à la valeur réelle de la réputation du client qu'il défendrait.

L'axiome que j'énonce c'est que sont les avocats qui font les usuriers et qu'ils sont pires que les usuriers.

Demandez à tous qui fléchissent sous le poids d'obligations contractées à la légère et dans des conditions usuraires, demandez-leurs quel sont leurs plus gros comptes à

payer, les comptes d'intérêt ou les comptes d'avocat, ils vous répondront tous et vous prouveront, pièces en mains que ce sont les comptes d'avocats.

L'avocat spécialiste des affaires d'usure et ici je ne parle que des avocats qui frayent avec les usuriers, cet avocat est la sangsue à double détente, il suce l'usurier et le débiteur.

Il lui faut livre pour livre: pour chaque livre de chair que dévore Shylock, il lui faut la sienne.

Trop souvent l'usurier confiant dans la solvabilité future de son débiteur serait consentant à laisser couler doucement l'intérêt; c'est déjà une exaction, si l'intérêt est exorbitant, passons!

Mais cela ne fait pas l'affaire de l'avocat usuraire qui a pris une sale affaire pour y faire de l'argent.

Alors il multiplie les frais, c'est lui qui se charge de retourner sur le gril le malheureux que l'usurier voudrait bien encore laisser mijoter tranquillement.

Et monsieur l'avocat, dont se garde bien de parler M. Dandurand, multiplie les actions, les saisies, les contestations. Il fait ses petits placements qu'il greffe sur le compte de l'usurier et avec cela il se paie la jouissance de torturer un pauvre garçon.

Pour un homme de cœur, l'idée que sa dette grossit, grossit toujours comme le chancre qui ronge la plaie est déjà un cauchemar, un tourment; mais si l'on ajoute à cela la torture quotidienne du papier timbré, de l'huissier, de la lettre d'avocat, ces persécutions qui anéantissent toute idée de travail, qui dégradent le débiteur à ses propres yeux et aux yeux de son entourage ou comprend l'affolement qui prend certains de nos jeunes gens et qui les jette dans la boisson ou dans l'exil.